



AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016, à 20h30, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 273** intitulé « Règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2017 ».

Ledit règlement a pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales et spéciales ainsi que les compensations pour l'année 2017.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **21^{ième}** jour du mois de **décembre** de l'an **2016**.

Julie Lamarche, OMA
Greffière